

Compte rendu
Séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2020

Présents : Pascal BEZAMAT – Evelyne BRESSOLIS-GINESTY - Jean-François CAZES – Julie CALMELLY - Sophie CLAUSEL DE COUSSERGUES - Hélène CONSTANS – Marie-Noëlle DOMERGUE – Delphine ISSERTE-METGE - Jérôme LAGRIFFOUL – Franck LOUBIERE - Xavier PERIE - Jean-Paul PEYRAC – Catherine SANNIE-CARRIERE - Nadine SICARD-SENABRE – Guy SIEUDAT — Patrick SOLIGNAC – Cindy SVEC - Henri VAN HERPEN
Absente excusée : Brigitte COSTES (pouvoir à Marie-Noëlle DOMERGUE).

Désignation d'un secrétaire de séance :

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Jean-Paul PEYRAC, secrétaire de séance.

Vote à l'unanimité

Approbation du compte rendu de la séance du 11 septembre 2020

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 septembre a été envoyé à tous les conseillers municipaux.

Aucune remarque ayant été ensuite formulée, le conseil municipal valide ce compte rendu, à l'unanimité.

Ajout de de points à l'ordre du jour

Madame le Maire propose d'ajouter les points suivant à l'ordre du jour :

- Délibération fixant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et les modalités de scrutin
- Délibération pour valider les attributions de compensation fixées par la Communauté de communes
- Délibération pour valider le nouveau plan de financement des travaux du logement T4 à Cruéjols suite à l'attribution de la DETR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition

Délibération fixant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et les modalités de scrutin

Madame la Maire rappelle qu'en vertu de l'article 6-1 de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales, le maire peut décider que la réunion de l'organe délibérant se tient par visioconférence ou à défaut audioconférence.

Les convocations à la première réunion de l'organe délibérant à distance, précisant les modalités techniques de celles-ci sont transmises par la maire ou le président par tout moyen.

Sont déterminées par délibération au cours de cette première réunion, les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et les modalités de scrutin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve les modalités de réunion à distance telles qu'exposées

Délibération pour admettre des créances en non-valeur.

A la demande de la trésorerie, il convient d'admettre en non-valeur plusieurs créances irrécouvrables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte d'admettre les sommes en non-valeur

Validation de décisions modificatives (DM) sur les budgets.

Il est proposé que le budget principal abonde le budget assainissement pour un montant de 1500 €.

Budget principal investissement : DM Virement du compte 21318 au compte 204 d'un montant de 8 000 € (participation à l'aménagement RD 245).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide ces propositions.

Délibération pour nommer deux délégués pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Il y a lieu de nommer un délégué pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne Monsieur Henri VAN HERPEN, titulaire et Mme Marie Noëlle Domergue suppléante.

Délibération pour nommer un délégué et un suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET) de la Communauté de Communes

Chaque commune membre doit disposer d'au moins un représentant et d'un suppléant issu de son conseil municipal au sein de la CLET.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, à l'unanimité

- décide de nommer Mme Catherine SANNIE CARRIERE titulaire et Monsieur Jérôme Lagriffoul suppléant.

Délibération pour valider le règlement intérieur

Madame le Maire rappelle l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation. Ce règlement fixe notamment :

- les dispositions relatives aux réunions du Conseil Municipal

- le fonctionnement des commissions communales

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adopter le règlement intérieur proposé.

Vote : 17 pour, 1 abstention (Mme Evelyne Bressolis-Ginesty)

Délibération pour adopter le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de l'eau distribuée par le SMAEP Montbazens Rignac.

La Commune de Palmas d'Aveyron, commune adhérente au SMAEP de Montbazens-Rignac, a été destinataire du rapport annuel.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SMAEP de Montbazens-Rignac au titre de l'exercice 2019.

Modalités de la cession de terrain à la Communauté de Communes pour la création de la Maison d'Assistants Maternelles à Cruéjols.

Le Conseil Municipal lors de la dernière réunion a validé les résultats de l'enquête publique réalisée au préalable à l'aliénation. Afin que l'acte puisse être rédigé, il convient de fixer le prix de vente et de définir la prise en charge des frais d'acte et de géomètre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de céder ce terrain à titre gratuit

- valide la prise en charge des frais de géomètre et d'acte par la Communauté de Communes

Validation du tableau des emplois.

Il appartient au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- adopte le tableau des emplois tel que présenté.

Délibération en vue de suspendre les mandats de gestion immobilière confiés à une agence immobilière

Actuellement la location de 4 logements communaux est confiée par mandat de gestion immobilière à l'agence Passaga. Ces contrats établis depuis plusieurs années sont reconduits annuellement par tacite reconduction.

Il est proposé de reprendre la gestion directe de ces logements et de dénoncer les conventions dans le respect des délais de 3 mois avant la date anniversaire.

Le conseil municipal, après discussion,

- décide de sursoir à la décision et de reprendre le dossier dans son intégralité.

Délibération en vue de réviser le loyer de l'ancien presbytère de Coussergues

Madame le Maire fait part de l'état actuel du logement de l'ancien presbytère de Coussergues, en location depuis 15 ans.

Les menuiseries extérieures sont en très mauvais état et une rénovation serait nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe le montant du loyer à 600€ à compter du 1^{er} décembre 2020.

Révision des tarifs des services publics pour 2021

Le tableau des tarifs des services publics est présenté en séance.

Il est proposé de maintenir les tarifs actuels et de solliciter la commission finances pour réétudier ce dossier pour l'année prochaine.

Délibération en vue de clôturer le budget eau.

Il convient de finaliser d'un point de vue comptable, le transfert et la clôture du budget eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte l'adhésion de la commune de Palmas d'Aveyron, sur le secteur de Coussergues, au SIAEP pour ce qui concerne l'exercice des compétences propres à ce dernier.

- adopte les statuts du SIAEP VASO annexés à la présente

- accepte la mise en affectation des biens et le transfert des subventions transférables ayant financées ces biens, selon le PV de transfert.

- décide la clôture du budget eau au 31 décembre 2020 afin de finaliser les dernières écritures. La clôture de ce budget a pour effet de reprendre l'actif, le passif, les comptes de tiers et les résultats dans le budget général de la commune.

Les écritures d'ordre non budgétaire de transfert des biens au SIAEP se feront donc à partir du budget principal.

Création d'un nouveau site internet : délibération pour valider le choix

Le site internet de la commune nécessite un rafraîchissement pour être plus attractif et répondre aux différentes exigences légales. La charte graphique et notamment les couleurs vertes n'étant plus trop utilisées.

La commission « finances budget administration » propose à la vue des éléments présentés et du coût, de confier cette réalisation à l'entreprise SO DOUZZ.

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide la proposition

Délibération pour valider les attributions de compensation fixées par la Communauté de communes

Le Conseil Communautaire a arrêté l'attribution de compensation pour la commune selon la révision libre au montant suivant : montant AC 2020 en révision libre = 9 387 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide ce montant

Validation du nouveau plan de financement des travaux du logement T4 à Cruéjous suite à l'attribution de la DETR

La demande de DETR déposée en 2018 auprès de la Préfecture n'avait pas été retenue et la commune n'en avait pas été informée. Ce dossier a été revu à la demande de Madame Le Maire, avec le concours de l'ancien maire de la commune, et un montant de 45 000 € vient d'être attribué.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le nouveau plan de financement

Questions diverses – Hors délibérations

- **Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde** : Le PCS de la commune a été actualisé et fera l'objet d'un nouvel arrêté.

- **Renouvellement matériel informatique** : certains ordinateurs n'ayant pas l'environnement Windows 10, un état des lieux du matériel sur les 3 sites a été demandé au SMICA.

- **Maintenance du parc informatique des écoles et Mairie**

Le projet consiste au renouvellement du matériel informatique dans les écoles.

De la même façon il est nécessaire de rééquiper les secrétariats de Mairie.

- **Solution d'hébergement des données** proposée par le SMICA : le SMICA développe actuellement une nouvelle solution d'hébergement des données qui permettrait de répondre aux besoins de la collectivité, de sécuriser les données et le système d'information et de répondre aux impératifs légaux sur la gestion des données. Une présentation en visioconférence a été faite. Au préalable à tout engagement, le SMICA doit réaliser un audit. Le montant est de 1440 €.

- **Proposition d'offrir à chaque agent 50€ en chèques AMIKDO.**

- **Proposition d'offrir, aux personnes âgées de plus de 75 ans de la commune, un panier gourmand.**

- **Présentation de la maquette du bulletin N°1** La distribution doit se dérouler début décembre.
- **L'école de Palmas** qui va connaître une hausse importante des effectifs. Par contre les effectifs sont plus tendus sur **Cruéjols**.
- **Cantine de Cruéjols** : la qualité s'est vraiment améliorée et au dire de certains parents les repas sont meilleurs qu'avec la résidence St Laurent.
- **Audit Financier et administratif** : Monsieur Jean-Paul Peyrac demande où en est la consultation afin de réaliser un. Il rappelle que depuis le début de la mandature il aborde cette question et qu'il n'a jamais eu de réponse officielle.
- **Jardin d'enfants de Palmas** : Madame Hélène Constans rappelle sa demande effectuée lors de la précédente réunion du CM, sur les dimensions et les caractéristiques
- **Mur de l'école de Cruéjols** : Madame Hélène Constans, aborde le problème de la réfection et souhaite obtenir une date de réparation. Madame le Maire, précise que le mur sera réparé lors des travaux engagés pour la mise en accessibilité de la salle des fêtes.
- « **Pont de la Piaut** » : Monsieur Jean-François Cazes demande ce qui est prévu pour l'amélioration de ce pont. Madame le Maire dit avoir bien conscience des travaux à engager. Monsieur Jean-François Cazes invite la municipalité à voir les travaux conduits au Pont de Bramafond.
- **Circulation au Pont de Palmas** : Madame Hélène Constans met en avant les difficultés de circulation en raison du véhicule de Monsieur Solignac, artisan et par ailleurs Conseiller Municipal, stationné en bordure de chaussée. Monsieur. Patrick Solignac, affirme qu'il a des difficultés à trouver un parking à proximité.
- **Budgets 2021** : Monsieur Jean-Paul Peyrac demande comment vont être bâtis les budgets. Il se dit impatient d'avoir la liste des projets 2021 et des années suivantes. Il suggère que les commissions fassent remonter leurs projets à la commission des finances qui bâtira la maquette budgétaire. Madame le Maire, affirme que les commissions vont se réunir afin de dérouler les projets.

Fin de séance à 22 h 50